

NOUVEAU PARTI

ANTICAPITALISTE

www.npa76.org

<u>Erika, AZF :</u> TOTALement coupable !

Procès de l'Erika: La victoire de David contre Goliath

Après un combat acharné qui aura duré 13 ans, le procès de l'Erika connaît une issue heureuse : les juges de la Cour de Cassation confirment la condamnation pénale de Total dans le naufrage de l'Erika et mieux encore, rajoutent une condamnation civile! Pourtant le patron de Total aura mobilisé des moyens financiers considérables et tout l'arsenal juridique possible pour gagner ce procès! Et l'Avocat général de la Cour de Cassation demandait une « cassation sans renvoi de l'arrêt attaqué », c'est-à-dire une annulation pure et simple de toute procédure au motif que la justice française n'était pas

compétente. Les juges en ont décidé autrement.

Ce jugement est une innovation positive du droit français : il applique enfin le principe du pollueur payeur, reconnaît le préjudice écologique, étend de fait la compétence juridictionnelle de la France hors de ses eaux territoriales en vertu de la protection du milieu marin. Il fait donc « avancer » le droit français dans le sens de l'obligation pour les profiteurs pollueurs de réparer les catastrophes qu'ils provoquent. Il pourra avoir valeur de jurisprudence. Ce résultat encourageant n'aurait pas été obtenu sans les luttes unitaires et tenaces des habitants du littoral et de leurs associations, des écologistes et des ornithologistes, des travailleurs de la mer et de leurs syndicats, des élus locaux et des quelques partis qui ont apporté un soutien actif à cette lutte. C'est la reconnaissance que le droit à la vie des 99% et de leurs territoires est plus fort que la loi de l'enrichissement de quelques uns.

AZF, enfin une condamnation!

La veille, à l'issue du procès AZF, la société Grande Paroisse, filiale à 100% du groupe Total et son ex-directeur, Serge Biechlin, ont été jugés pénalement responsables de l'explosion de l'usine de Toulouse le 21 septembre 2001 par la Cour d'appel. 225 000€ d'amende pour la société, 3 ans de prison dont un ferme et 45 000€ d'amende pour M. Biechlin, c'est le maximum requis par la loi, s'y ajoutent plusieurs millions d'indemnisation pour les parties civiles. Ce jugement est important car la responsabilité du donneur d'ordre dans la désorganisation du travail liée à la sous-traitance, l'absence de formation, l'absence de contrôle, les manquements graves aux obligations de sécurité est enfin reconnue et condamnée. C'est une victoire même si Total échappe à la condamnation directe. Tous les moyens colossaux et la stratégie du groupe, effacement des preuves, fausses pistes, négation de l'accident chimique, sont mises en échec.

Deux victoires qui en appellent d'autres!

Ces jugements doivent contribuer à mettre à bas l'impunité pour les crimes industriels et environnementaux et à établir la responsabilité civile et pénale

des donneurs d'ordre. En s'appuyant sur le jugement de l'Erika, il s'agit de ne laisser passer aucune autre pollution maritime sans mobilisation ni procès.

De même le jugement AZF est un point d'appui pour en finir avec la sous-traitance, la déréglementation du travail et, comme le dit Jean-Paul Teissonnière l'avocat de la CGT au procès AZF, « la logique industrielle (qui) fabrique » les crimes comme elle fabrique les marchandises : à grande échelle et au moyen d'une organisation rationnelle. »

Chaque victoire permet de se poser collectivement les bonnes questions pour aller de l'avant : à quand la fin des industries dangereuses ? Quelles alternatives aux énergies fossiles ? Quelles qualités de transports ? Quelles conditions de travail pour les travailleurs et quelle qualité de vie pour nous tous?



Chaque victoire encourage les résistances à venir et elles devront être fortes!

Bulletin du secteur Chimie Octobre 2012 - NPA 76

UNE SEULE SOLUTION:

LA MOBILISATION TOUS ENSEMBLE.

Un déferlement de plans de licenciements, de fermetures de sites, s'abat sur les salarié-E-s: PSA, Arcelor Metal, Fralib, Pétroplus, Sanofi ... Arnaud Montebourg, ministre « improductif », fait la tournée. Il est venu à Pétroplus comme ailleurs. Pour détourner le mécontentement il célèbre le patriotisme économique mais devant les salarié-E-de Pétroplus, il s'en est remis au Tribunal qui doit rendre son délibéré le 16 octobre prochain après examen des deux offres de reprises, NetOil et Alafandi Petroleum Group. Il s'agite mais montre son impuissance et sa non-volonté d'attaquer les capitalistes qui licencient.

On laisse le sort des salari-E-s entre les mains de repreneurs hypothétiques. Les licencieurs, eux, ont tous les droits. Personne ne les oblige à rendre des comptes sur les bénéfices réalisés sur le travail, sur l'argent qu'ils ont empoché par le biais des subventions publiques. Sans parler de Sanofi dont tout le monde sait que le groupe pharmaceutique fait des milliards de bénéfices.

Les travailleurs menacés de licenciements se battent partout courageusement mais la solution n'est pas en se défendant seulement, boîte par boîte. Il faut construire une riposte d'ensemble autour d'un programme visant à empêcher cette catastrophe sociale. Se mobiliser ensemble est la seule façon de construire un rapport de force suffisant pour imposer : l'interdiction des licenciements, l'expropriation des patrons licencieurs, le contrôle de l'argent public, un pôle public bancaire et la responsabilité collective des patrons d'une filière (automobile, chimie...).

Le 9 octobre prochain, une manifestation des travailleurs de différents groupes à l'appel de syndicats du secteur automobile, de la chimie et d'autres entreprises aura lieu à Paris en commençant par le Salon de l'Auto le matin. C'est une bonne occasion de montrer que nous ne voulons ni des plans de licenciement, ni de l'austérité.



SANOFI: « LE HAKA DE LA COLÈRE »

Tous les jeudis les salarie-E-s Sanofi de Montpellier et Toulouse manifestent nombreux à Toulouse aux cris du célèbre « Haka » de la lutte. Leur combattivité et leur détermination ont obligé les médias à relayer leur lutte.

Le gouvernement et la direction de Sanofi veulent minimiser les dégâts pour calmer les esprits. Mais en fait suite à la dernière mobilisation la Direction de Sanofi dans un communiqué du 25 septembre ne fait que confirmer les 3 plans de restructuration annoncés cet été: Le désengagement de Toulouse et l'arrêt de la recherche sont toujours d'actualité.

Le plan de restructuration dans le secteur vaccins est confirmé.

Le chiffre avancé de 900 postes supprimés est faux puisqu'il n'intègre pas les 640 salariés de Toulouse. Ce chiffre n'est pas vérifiable puisqu'on n'a aucun document permettant de savoir dans quelles activités les postes seraient supprimés.

